

TROUSSE DE premiers secours



Le code du travail indique que les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premier secours facilement accessible et connu des salariés (art. R4224-14 et R4224-23). Le matériel de la trousse de secours doit être adapté à la nature des risques propres à l'entreprise. Le contenu doit être vérifié périodiquement afin de réaliser son réapprovisionnement.



**Conseils minute :
les bons réflexes !**



**La trousse ne doit pas
contenir de médicaments**

Projection oculaire (produit chimique ou poussières)

un lavage prolongé de l'oeil à grande eau est recommandé. En cas de corps étranger oculaire, ne pas l'enlever. Dans tous les cas (projection produit chimique ou poussières, corps étranger), une consultation systématique chez un spécialiste s'impose.

Brûlures thermiques ou chimiques

un bain d'eau froide est nécessaire, quel que soit le type de brûlure (eau froide du robinet pendant plusieurs minutes), puis application d'une pommade pour brûlure.

Plaie qui saigne

pas de garrot, mais une compression directe sur la plaie avec un coussin hémostatique. Pour toute plaie, vérifier la date de rappel du vaccin anti-tétanique.

Urgence main

placer le segment sectionné dans un sac plastique réservé à cet usage, et le transporter dans un bac contenant des glaçons.

CONTENU INDICATIF DE LA TROUSSE DE SECOURS

	Remarques	Date de péremption
PRODUITS		
Flacon d'antiseptique (Chlorhexidine, Dakin, alcool à 70°)		
Dacrysérum ou sérum physiologique en unidose pour lavage des yeux		
Pommade pour brûlures superficielles		
Coalgan pour arrêter les saignements de nez		
MATÉRIEL		
Ciseaux à bouts ronds		
Pince à échardes		
Gants jetables en vinyle à usage unique pour traitement des plaies saignantes		
Couverture de survie		
Sacs plastiques (type sac de congélation)		
Masque de type Laerdal pour le bouche à bouche		
MATÉRIEL		
Rouleau de sparadrap (type micropore hypoallergénique)		
Bande adhésive (type Coheban)		
Compresse stériles de tailles variées pour le nettoyage et la protection des plaies		
Pansements adhésifs prêt à l'emploi de tailles variées		

**En cas d'urgence, n'hésitez pas à faire le 15
ou le 18. Urgence mains : 05 59 22 46 00**



SIMETRA

Bâtiment le Récif - 26 Allée Marie Politzer 64200 BIARRITZ

Tél. 05 59 58 38 80 • www.simetra.fr

ASSOCIATION LOI 1901. SIRET 782 258 214 000 58 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 13 782 258 214 • APE 8621 Z